



COMMUNE DE COSSONAY
MUNICIPALITE

Cossonay, le 8 février 2021/taz

Préavis No 02/2021
au Conseil communal

**concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le
Secteur des travaux et de la voirie**

Table des matières

1	Introduction.....	3
2.	Proposition d'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le Secteur des travaux et de la voirie.....	3
2.1	Description du parc des véhicules	3
2.2	Proposition d'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque « Goupil », modèle G6 L28.8	4
3	Projet sous l'angle du développement durable	5
4	Finances	6
5	Conclusions.....	7

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Dans le cadre des activités de notre Secteur des travaux et de la voirie, différents véhicules sont employés pour des usages décrits au chapitre suivant.

L'un de ces véhicules, un « Pick-up » Dyna 150, de la marque Toyota, acquis en 2003 (préavis 1/2003) devrait être remplacé. En effet, après 18 ans d'utilisation pour de nombreuses missions, les réparations à réaliser en vue de la prochaine expertise (prévue pour 2021) seraient onéreuses au regard du type de véhicule et de son coût d'acquisition.

Ce préavis vous présente la demande de crédit nécessaire à l'acquisition d'un nouveau véhicule, de marque Goupil, en remplacement du « Dyna » Toyota.

2. Proposition d'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le Secteur des travaux et de la voirie

2.1 Description du parc des véhicules

Pour assurer le travail qui lui est confié, le Secteur des travaux et de la voirie utilise différents véhicules décrits ci-après :

Véhicule	1^{ère} mise en circulation	Utilisation
Kubota ST401	15.05.2019	Tracteur « compact » : tonte, balayage, service hivernal
John Deere 5620	15.12.2006	Tracteur « agricole » : travaux divers, forestiers, service hivernal
Renault Kangoo 1.6 16V Privilège	21.11.2001	Voiture utilitaire : entretien des massifs floraux
Renault Kangoo ZE (électrique)	23.12.2020	Véhicule utilitaire : fontainier
Reform Muli T9	22.07.2011	Véhicule de livraison : transport de matériel pour travaux et de matériaux, grue, service hivernal
Kaercher ICC1	05.12.2001	Chariot de travail : balayeuse
John Deere Gator	07.05.2019	Véhicule de transport : travaux divers, petits transports légers
Fiat Doblo Cargo 1.4 NP Cargo Base	09.12.2016	Voiture utilitaire : chef des travaux et voirie
Boschung Pony (acheté d'occasion le 03.11.2017)	18.12.1996	Véhicule « porte-outils » : nettoyages à haute pression, arrosage, service hivernal

Préavis municipal No 02/2021 concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Secteur des travaux et de la voirie

Toyota Dyna	20.05.2003	Véhicule de livraison : transport de matériel pour travaux et de matériaux, enlèvement des petites poubelles
-------------	------------	--

Le « Dyna » Toyota a été acquis en 2003 pour la somme de CHF 48'200.- TTC. Il présente 142'000 km au compteur et le coût des réparations pour passer l'expertise prévue cette année s'élève à environ CHF 8'500.-. Par ailleurs, en-dehors de l'entretien courant, près de CHF 10'465.20 ont déjà été engagés pour différentes réparations.

Les besoins en véhicules et matériel spécifique au Secteur des travaux et de la voirie ont évolué avec le temps. C'est pourquoi il est essentiel de pourvoir au remplacement du « Dyna » Toyota, chaque véhicule étant essentiel à la réalisation de travaux spécifiques (à noter que certains véhicules indiqués dans la liste seront utilisés encore quelques années et ne seront pas forcément remplacés à terme).

2.2 Proposition d'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque « Goupil », modèle G6 L28.8

Avant de se déterminer sur le choix d'un véhicule pour remplacer le « Dyna Toyota », la Municipalité a étudié différentes possibilités. Il s'avère qu'à fonctionnalités équivalentes, le « Goupil » est le seul modèle électrique existant sur le marché. Ci-après, la liste des véhicules qui ont été envisagés durant la phase d'étude :

Véhicule	Mercedes sprinter	Mitsubichi Fuso	Fiat	Goupil G6	
Longueur & largeur pont en mm	3500 x 2090	3500 x 1990	3080 x 2030	2800 x 1700	
Largeur hors tout en mm	2345	1995	2350	2168	
Charge utile kg	1052	1470	1600	1000	
Puissance CV	143	150	140	14	
Boîte de vitesse	7G-tronic	6G- automatisée	9G- automatisée	auto	
Carburant	diesel	diesel	diesel	électrique	
Nb de places	3	3	2	2	
Pont basculant alu équipé	oui	oui	oui	oui	
Crochet de remorque	3'500 Kg	3'500 Kg	2'500 Kg	1'000 Kg	
Garantie	36 mois 10 ans de service gratuit	5 ans	3 ans extension garantie en sus	24 mois	batteries 5 ans
Prix TTC	69'350.--	66'774.--	48'000.--	82'700.--	

Ce tableau ne prend pas en compte les options (cuve, matériel d'arrosage et filet de protection)

Le « Goupil », modèle G6 L28.8, fonctionne avec un moteur électrique d'une puissance maximale de 62 kW. Il est équipé d'une batterie au lithium assurant une autonomie jusqu'à 153 km (consommation de 28 kW pour 100 km) et sa vitesse maximale est de 80 km/h.

Il dispose d'une remorque à plateau basculant et des systèmes de lavage et d'arrosage peuvent y être installés.

Le véhicule est garanti durant 24 mois et les batteries pendant 5 ans (2 ans à taux plein et 3 ans à taux dégressif).

En outre de l'utilisation usuelle que permet le «Dyna » actuel, le « Goupil » présente différents avantages :

- l'accès à la cabine pour le conducteur comme les passagers est aisé ;
- il est rapide, très maniable et silencieux et surtout facile à conduire ;
- la position très basse du plateau basculant facilite le chargement (par exemple pour le ramassage des petites poubelles sur le territoire communal).

Le véhicule dispose d'un équipement quasiment complet. Quelques options nécessaires viendront le compléter :

- une cuve de 900 litres pour assurer l'arrosage des massifs floraux (le système d'arrosage étant compris dans l'offre globale du véhicule) avec une pompe électrique, une lance et un tuyau d'arrosage ainsi qu'un enrouleur automatique ;
- un filet de protection pour la remorque (fixé dans un caisson prévu à l'avant de dite remorque).

Quant au rechargement de la batterie du véhicule, il pourra se faire au moyen d'une borne électrique reçue gratuitement dans le cadre de l'organisation de la journée des communes vaudoises du 15 juin 2019, moyennant une modeste adaptation de la prise du chargeur. Par la suite, le tableau électrique du bâtiment du Secteur des travaux et de la voirie pourrait être modifié afin de permettre le branchement de plusieurs véhicules électriques.

Finalement, le véhicule a été mis à disposition du Secteur des travaux et de la voirie pour un essai le 1^{er} décembre 2020. Les collaborateurs du Secteur précité ont été convaincus par les fonctionnalités de ce véhicule qui répond aux besoins communaux. A cette occasion, plusieurs Conseillers communaux ont également été invités par la Municipalité pour une démonstration à savoir, MM. Jean-Claude Challet, Jacky Creteigny, Diego Marin, Thomas Sigrist et Philippe Viquerat.

Projet sous l'angle du développement durable

Le remplacement progressif d'une partie du parc des véhicules communaux est une démarche dans laquelle souhaite s'engager la Municipalité pour poursuivre l'engagement de la Commune vers la transition énergétique indispensable à la préservation et au respect de l'environnement. En effet, le programme ambitieux de politique énergétique, confirmé à travers le label « Cité de l'Energie », prévoit d'ici à 2050 la diminution des émissions de CO2 des véhicules communaux de 80%. Le type de véhicule proposé, qui roule sans bruit, répond aussi au confort des habitants. Finalement, le coût de sa consommation énergétique est faible.

Préavis municipal No 02/2021 concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Secteur des travaux et de la voirie

Parallèlement à ce projet d'achat d'un véhicule électrique, une partie de la toiture du bâtiment du Secteur des travaux et de la voirie sera prochainement équipée de panneaux solaires assurant ainsi une cohérence entre une production d'énergie solaire et l'utilisation d'un nouveau type de ressource énergétique.

Finances

Le coût d'acquisition du nouveau véhicule se présente comme suit (TVA 7.7% comprise) :

Véhicule électrique utilitaire « Goupil » G6 L28.8	CHF	82'700.00
Cuve, pompe, et matériel d'arrosage	CHF	8'450.00
Fourniture et pose du filet de protection (remorque)	CHF	3'758.75
Coût total TTC	CHF	94'908.75

Préavis n°	02/2021					
Objet du préavis	Véhicule électrique Secteur travaux et voirie			CHF	94'908.75	
<i>Montant du crédit soumis à approbation</i>						
Estimation financière nette	94'908.75					
Coûts totaux	94'908.75					
Participations de tiers	0.00					
Subventions	0.00					
Financements prévus au bilan	94'908.75					
Emprunt						
Liquidités	X					
Estimation de la durée	0 mois		ou		0 ans	
Début des travaux prévu	0	Fin des travaux, prévu	0			
Impact estimé sur le compte fonctionnement	N° compte	Taux	Années	CHF	9'490.88	Fds 31.12.20
Amortissements			10 ans	94'908.75	9'490.88	
Prélèvement sur fonds de réserve/EU-EC	9280.3			0.00	0.00	0.00
Prélèvement sur fonds de réserve/Eau	9280.6			0.00	0.00	0.00
Charges de fonctionnement estimées					0.00	
Recettes de fonctionnement estimées					0.00	
Intérêts passifs calculés au taux moyen (charges d'exploitation)	0.00				0.00	
Plafond d'endettement						
Emprunt avant Préavis	05.02.2021				28'139'390.50	
Préavis				0.00	0.00	
Emprunt si préavis accepté				28'139'390.50		
Plafond d'endettement 2016-2021				60'000'000.00		
Disponible				31'860'609.50		
Art. 14 - Règlement sur la comptabilité des Communes:						
<i>Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges qu'il entraîne. L'article 4, chiffre 6 LC est réservé.</i>						

Conclusions

Au vu des informations précitées, et compte tenu également des arguments présentés au chapitre 3 au sujet l'engagement communal pour l'environnement, la Municipalité estime que cette dépense est nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N°02/2021
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- D'acquérir un véhicule électrique pour le Secteur des travaux et de la voirie, pour la somme de CHF 94'908.75;
- de financer cet achat par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ce véhicule, CHF 94'908.75, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexes : photographies du Goupil

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : 16 février 2021 à 17h30, Bâtiment administratif, salle A.





